Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025236DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 décembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina (présente à partir de la question N°230), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine (présente à partir de la question N°230), LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BOIVIN Sabrina (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame GUIBOREL Catherine, Madame JOUALLAND Estelle (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEBLANC Marie-Christine (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Monsieur BOUCHONNEAU Romain, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **19** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
21 (*à partir de la question N°230*)
. absent(s) et non représenté(s) : **6** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
4 (*à partir de la question N°230*)

OBJET : NETTOYAGE DES VITRES ET DE CERTAINS ACCESSOIRES DES LOCAUX DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Marché de services (N°2526)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025236DE-DE

Délibération N°2025/236 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025
Publiée le 23 décembre 2025

NETTOYAGE DES VITRES ET DE CERTAINS ACCESSOIRES DES LOCAUX DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Marché de services (N°2526)

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions des articles L.2123-1 1°; R.2123-1 1°; R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°72/2025 du *25 mars 2025* du Conseil Municipal ainsi que la délibération n°182/2025 du Centre Communal d'Action Sociale en date du *3 mars 2025* créant le groupement de commandes entre les deux pouvoirs adjudicateurs ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Châteaubourg d'assurer le nettoyage régulier des vitres de leurs bâtiments ainsi que de certains accessoires ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché composite comprenant un marché ordinaire relatif à l'entretien annuel ; puis une partie accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les services supplémentaires avec un maximum de 5 000,00 euros hors taxes par an, sans minimum ;

CONSIDÉRANT que le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du *1er janvier 2026*, ou de la date de notification du contrat si celle-ci est postérieure, jusqu'au *31 décembre 2026*, puis reconductible trois fois par période d'un an ;

CONSIDÉRANT que, sur les deux offres reçues, celle proposée par la société PROPRETÉ HYGIÈNE PLUS apparaît être la plus avantageuse au regard de l'analyse effectuée sur la base des critères fixés au règlement de consultation :

- Critère n°1 : Valeur environnementale /20,
- Critère n°2 : Valeur technique /30,
- Critère n°3 : Prix /50.

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA du *3 décembre 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER l'attribution du marché à la société PROPRETÉ HYGIÈNE PLUS (35140 Saint-Aubin-du-Cormier) pour un montant de 19 580,00 euros hors taxes par an pour l'entretien annuel ; et 5 000,00 euros hors taxes maximum par an pour les prestations supplémentaires de nettoyage en fonction du besoin de la Ville ou du CCAS ; …/…

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025236DE-DE

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**